

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-137

Cession de parcelles au Conseil Général

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/04/2014

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

Excusés :

Madame Sylvette RIMBAUD.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

Cession de parcelles au Conseil Général

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles dans le Marais de Bessines acquises dans le cadre du Cheminement du III Millénaire et non aménagées à ce jour.

Le Plan Vélo du Marais Poitevin porté par le Conseil général emprunte le même cheminement dans ce secteur.

Afin de faciliter la réalisation de ce projet, et l'aménagement des pistes cyclables qui sera réalisé par le Conseil général, ce dernier a demandé la cession des parcelles appartenant à la collectivité à son profit, moyennant l'Euro symbolique avec dispense de paiement.

Les parcelles concernées par ce projet, sont cadastrées :

- section DV N° 14 au lieudit « Rue du Grenouiller » pour une superficie de	1 095 m ²
- section Z N° 1007 au lieudit « Le Pré de l'Aubier » pour une superficie de	1 196 m ²
- section Z N° 1009 au lieudit « Le Pré de l'Aubier » pour une superficie de	319 m ²
- section Z N° 1022 au lieudit « Le Pré de l'Aubier » pour une superficie de	968 m ²
- section Z N° 1024 au lieudit « Pourneau » pour une superficie de	<u>223 m²</u>
Soit une superficie totale de	3 801 m ²

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au Conseil général pour la réalisation des pistes cyclables du Plan Vélo, les parcelles ci-dessus désignées, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT